

MODULE D'APPRENTISSAGE EPS AVEC INTERVENANT

1. Connaître **la nature de l'activité**
Activité à taux d'encadrement renforcé ou non
2. Connaître **la qualification de l'intervenant et son agrément par le DASEN**
3. Vérifier son **honorabilité**
Ex : l'agrément est soumis au contrôle du **Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes**.
4. Faire **signer le projet pédagogique par le directeur de l'école**.

Demander l' **AVIS de l'IEN**
pour les activités à taux d'encadrement renforcé.

Les conseillers pédagogiques et l'IEN **peuvent être sollicités** pour anticiper l'élaboration du projet pédagogique et administrative du MODULE EPS

ORGANISATION DE MANIFESTATION SPORTIVES

1. **Informez l'IEN** de tout projet de rencontre
2. **Préciser les dispositions prises par**
 - ◆ L'organisateur
 - ◆ ou L'école
 - ◆ ou les partenaires

Préciser les différents types de rencontres, soit :

ENTRE CLASSES D'UNE MEME ECOLE

ENTRE ECOLES DE PROXIMITE

Maximum de 3 classes

- ◆ Autorisées quand elles sont intégrées dans un module scolaire.
- ◆ Autorisées quand l'organisation pédagogique en toute sécurité est identifiable
- ◆ Autorisée quand elles remplissent les obligations administratives d'une sortie scolaire.

ORGANISEES AVEC L'USEP Convention départementale

L'USEP est responsable de la rencontre en qualité d'organisateur.

RENCONTRE A L'INITIATIVE D'UN TIERS

Le partenaire doit :

- ◆ avoir une assurance
- ◆ avoir déclaré et avoir eu l'autorisation de la manifestation.

